



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Lundi 24 juin 2024

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN – Anne-Sophie RUELLE - Jacques DECHENAU – Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Daniel SUAREZ - Colette ROULLET – François FASCIAUX - Céline DI DOMENICO - Didier JUAREZ - Cécilia BOURGIN – Michelle NOWAKOWSKI - Sébastien GRIVEL - Gaëlle FAOU – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD – Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

Procurations : Yasmine GONAY à Anne-Sophie DESOBLIN-RUELLE  
Fabien MYLY à Sarine VELLA  
Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN  
Karine REGOBIS à Céline DI DOMENICO  
Sylvain GARREAU à Jean-Marc GRAND  
Patrick LOMBARD à Jacques DECHENAU  
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX  
Céline GRANGE à Guillaume CARASSIO

Secrétaire de séance : Cécilia BOURGIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024

Nombre de conseillers municipaux :  
En exercice : 29  
Présents : 21  
Procurations : 08  
Votants : 29

Le Quorum est atteint

---

#### Délibération n°2024/42

#### Convention de participation financière pour l'accès à la piscine de Monestier de Clermont à tarif préférentiel

Envoyé en Préfecture le  
Publié le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

**Objet : Convention de participation financière pour l'accès à la piscine de Monestier de Clermont à tarif préférentiel**

Compte tenu de la fermeture de la piscine de Vif pour l'été 2024, la commune a mis en place un partenariat avec la commune de Monestier de Clermont afin que les vifois puissent bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'accès journée à la piscine de Monestier.

Les vifois, munis d'un justificatif de domicile, pourront accéder à la piscine de Monestier aux mêmes tarifs que ceux appliqués en 2021 à la piscine municipale de Vif.

La commune de Vif réglera la différence entre le tarif journée appliqué aux vifois et le tarif journée de la piscine de Monestier.

**Vu** l'avis de la commission « Vie scolaire, éducation, jeunesse » en date du 10 juin 2024,

**Vu** l'ensemble des éléments ci-dessus,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **D'ACCEPTER** le projet de convention entre la commune de Vif et la commune de Monestier de Clermont, telle que jointe en annexe ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

**ANNEXE(S) :**

Projet de convention de participation financière avec la commune de Monestier de Clermont

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

**Cécilia BOURGIN**

**Guy GENET**

**RESULTAT DU VOTE** : Unanimité